

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

**DÉCISION N° DEC\_2023\_0094**

**EXTENSION ET RÉHABILITATION DU PÉTANQUODROME DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER - MARCHÉ 23T0100**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant l'extension et la réhabilitation du pétanquodrome de la ville de Rive-de-Gier, transmis le 27/07/2023 sur le profil acheteur mairie (AWS) et sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la relance des lots 9 et 10 déclarés infructueux pour ce même marché, transmis le 06/10/2023 sur le profil acheteur mairie,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer le marché relatif à l'extension et la réhabilitation du pétanquodrome de la ville de Rive-de-Gier comme suit (sauf pour le lot 3 qui sera attribué ultérieurement) :

LOT 1 : Terrassements / Réseaux, à la société DEGRUEL 42400 SAINT-CHAMOND pour un montant HT de 16 659 € HT.

LOT 2 : Fondations / Maçonnerie à la société PROFESSO 42100 SAINT-ÉTIENNE pour un montant HT de 73 625 € HT.

LOT 4 : Étanchéité à la société MANREY 42410 SAINT-MICHEL-SUR RHÔNE pour un montant HT de 32 026,96 € HT.

LOT 5 : Menuiserie extérieure aluminium à la société VMV 42700 FIRMINY pour un montant HT de 32 991,00 € HT.

LOT 6 : Menuiserie intérieure bois à la société GACHET 42530 SAINT-GENEST-LERPT pour un montant HT de 25 090,89 € HT.

LOT 7 : Plâtrerie / peinture / isolation à la société DSL 42800 RIVE-DE-GIER pour un montant HT de :

Solution de base : 68 434,00 € HT

PSE : 7 110,00 € HT

Total solution de base + PSE : 75 544,00 € HT.

LOT 8 : Chapes / carrelage / faïences à la société LUMIA CARRELAGES 42420 LORETTE pour un montant HT de 33 686,30 € HT.

LOT 9 : Bardages métalliques isolants sur toiture isolante à la société ASTEN 42351 LA TALAUDIÈRE pour un montant HT de 97 735,60 € HT.

LOT 10 : Électricité à la société DOUSSON 42964 SAINT-ÉTIENNE pour un montant HT de 95 332,53 € HT.

LOT 11 : Chauffage / Plomberie / Ventilation à la société BENETIÈRE 42000 SAINT-ETIENNE pour un montant HT de 185 229,10 € HT.

LOT 12 : Toilettes publiques à la société MPS TOILETTES AUTOMATIQUES 40230 JOSSE pour un montant HT de 31 900 € HT.

Le délai d'exécution du marché, comprenant le délai de préparation et le délai d'exécution des travaux, est fixé à 10 mois.

## **ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.